

Souhait d'interruption de suivi psychiatrique

Par mikado95200, le 12/07/2015 à 13:39

Bonjour,

Je suis une personne reconnue handicapée. Mon handicap est lié à un stress posttraumatique (j'ai été sexuellement abusé par mon père lorsque je n'étais encore qu'un enfant). Je viens d'un pays étranger et j'habite depuis 2 ans en France, j'ai la nationalité française. Je touche le RSA et je vais bientôt percevoir l'AAH grâce au diagnostic de mon psychiâtre qui me suit régulièrement au CMP (et qui me prescrit régulièrement un traitement).

Je suis logé dans un hôtel grace à une association (au sein de laquelle je suis suivi par une sorte d'assistante sociale) à qui je verse chaque mois 15% de mon RSA pour m'acquitter du loyer de la chambre que j'occupe à l'hôtel.

Je suis fatigué de vivre à l'hôtel : chambre trop petite, interdiction de cuisiner dans la chambre, interdiction de prendre les clés en sortant et j'en passe. S'ajoute à cela le stress de mes rendez-vous avec l'assistante sociale et avec le psychiatre. Pour me libérer du stress de l'hôtel, j'ai fait une demande de logement social à la maire et j'attends la réponse.

Dès lors que j'aurai un appartement, je sens que je pourrai enfin à accéder à mon indépendance, commencer à me construire, faire des projets et je serai alors moins enclin voire pas du tout enclin à me faire suivre par mon assistante sociale et par mon psychiatre. Car voyez-vous, mon stress post-traumatique ne m'empêche pas du tout d'accéder à une vie normale, je dis cela en toute connaissance de cause.

Ma question est de savoir si, dans le cas où la mairie m'octroie un appartement et qu'enfin je sois libéré du stress de l'hôtel, si j'ai le droit d'interrompre définitivement mes suivis (association + psychiatre).

Par docteur Vincent, le 26/07/2015 à 13:57

Bonjour,

S'il n'y a pas eu d'injonction thérapeutique, il n'y a aucune obligation de se soigner. Peut-être si vous retrouver un petit job à mi-temps cela vous aidera à vous émanciper. Bon courage